

COMMUNIQUÉ**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 26 NOVEMBRE 2009 À 19 H 30 À ROUYN-NORANDA**

Québec, le 17 novembre 2009 – Le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) tient une séance d’information sur le *Projet de construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda – route 117 par le ministère des Transports*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **26 novembre 2009, à compter de 19 h 30, à la salle aux usages multiples du Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue situé au 425, boulevard du Collège, à Rouyn-Noranda**. L’objet de la séance d’information est de permettre aux citoyens de s’informer sur le projet, la procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d’information s’inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l’étude d’impact et l’ensemble du dossier relatif au projet. La période d’information et de consultation du dossier par le public débute aujourd’hui le 17 novembre 2009 et se terminera le 2 janvier 2010.

C’est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d’une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d’enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l’étude d’impact réalisée par le promoteur et les divers documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l’environnement. À compter d’aujourd’hui et jusqu’au 2 janvier 2010, ces documents peuvent être consultés aux endroits suivants :

- Bibliothèque du Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue, 425, boulevard du Collège, Rouyn-Noranda ;
- Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda, 201, avenue Dallaire, Rouyn-Noranda.

L’ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l’Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100, de même que dans le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

La demande d’audience publique

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d’audience publique pendant la période d’information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **2 janvier 2010**, à la ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Qu’est-ce que le bape ?

Le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement est un organisme indépendant qui relève de la ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs. Il a pour mission d’éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l’environnement que lui soumet la ministre. Il produit par la suite des rapports d’enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Le projet

Le ministère des Transports projette construire une route permettant de détourner la circulation en transit de l'actuelle route 117. Le tracé de contournement projeté, d'un peu moins de 7,7 km, passerait au nord et à l'est de la ville de Rouyn-Noranda, en faisant le lien entre la route 101 au nord-ouest (rue Saguenay) et la route 117 au sud-est (avenue Larivière). Globalement, le tracé serait divisé en trois tronçons. Sur les premiers 3,5 km, il s'insérerait dans l'axe du chemin du Golf, ou encore longerait ce chemin et/ou le croiserait. C'est dans ce secteur que le tracé passerait au nord du parc industriel Noranda et du terrain de golf. Il serait situé tout juste au sud du parc à résidus minier Quémont-2. Un seul accès à cette route est prévu, soit celui de l'intersection avec la route 101. Pour le 1,5 km suivant, le tracé proposé longerait et/ou se trouverait à proximité de la rue Perreault Est. Dans cette partie il se situerait entre le lac Osisko et le site de la station de traitement des eaux usées de la Ville. Finalement, dans les trois derniers kilomètres, le tracé viendrait s'engager dans un secteur boisé entre le lac Rouyn et deux quartiers résidentiels. L'intersection prévue pour relier la route 117 avec le réseau routier municipal serait assuré à l'aide d'un carrefour giratoire simple, alors que celui prévu pour y relier la route 101 serait assuré par un carrefour giratoire double. L'aménagement routier proposé est à deux voies avec une vitesse affichée de 90 km/h. Quatre autres carrefours seraient présents sur le tracé afin de permettre une desserte des chemins municipaux et des propriétés riveraines. La configuration finale de certains ouvrages de traversées de cours d'eau reste à être définie. Des passages pour sentiers récréatifs seraient prévus à différents endroits. Pour des raisons de sécurité, l'accès à la rue des Lilas par la route 101 ne serait plus possible. Le prolongement de la rue serait alors requis vers le nord. Le projet est évalué à 65,5 millions de dollars. Il devrait débuter en 2010, pour une mise en service en 2012 avec des travaux complémentaires en 2013.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Des mesures particulières auraient été prévues afin de préserver la qualité des milieux naturels ou de compenser les pertes possibles. Les impacts se rapportant aux aspects humains sont la modification du champ visuel pour certains résidents, l'accroissement du niveau sonore au moment de la construction, la perte de clientèle pour certains commerces du centre-ville et la limitation d'accès à une zone boisée située entre le lac Rouyn et le quartier de la montée du Sourire compromettant ainsi la pratique d'activités récréatives. Les activités liées au déboisement pourraient se traduire par la perte d'environ 40 ha. Au chapitre de la qualité de l'air, les répercussions seraient positives de par le détournement du trafic de transit constitué essentiellement de camions. Le tracé retenu serait celui qui s'harmonise le mieux au profil du terrain naturel, limitant par le fait même la quantité non négligeable de remblais qui aurait pu avoir une incidence visuelle importante sur le quartier résidentiel de la montée du Sourire. Ce tracé offrirait les meilleures performances en termes de fluidité du trafic et de sécurité routière. En vue de l'acquisition de parcelles de terrain, le ministère prévoit négocier des indemnités avec les propriétaires.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages au numéro suivant : 418 643-7447, poste 532 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : route117-contournement@bape.gouv.qc.ca.